

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 20/05/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 26 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 20/05/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
PRÉSENTS : 22	<u>Absents excusés</u> :
VOTANTS : 25	Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul M. Deloget a donné pouvoir à M. Le Bourgeois M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin Mme Quesnel, M. Péru
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Delbecque

OBJET : Tarifs 2025-2026 du Centre de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique que la Commission qui s'est réunie le 6 mai 2025 propose de nouveaux tarifs périscolaires pour la rentrée 2025.

Les données prises en compte dans les travaux préparatoires ont été les suivantes :

- Indice du coût de la vie harmonisé sur un an : 0,9% source INSEE Mars 2025
- Indice des prix restauration : 2,2 %
- Augmentation du coût de revient de la pause méridienne (tout compris, pas uniquement les repas, mais aussi les animateurs, les énergies...) : de 8,28€ à 9.78€ par enfant par jour (repas et énergie).

CONCERNANT LE CENTRE DE LOISIRS SANS HERBEGEMENT (CLSH) :

Nous sommes toujours contraints par la CAF : 22€ maximum la journée, modulation de 1€ minimum entre deux tranches, et majoration max de 30% pour tes tarifs extérieurs.

La proposition de la Commission est la suivante :

TARIFS CLSH - la journée

Quotient familial	VERSONNAIS et Tourville		HORS-VERSON	
	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026
Inférieur à 321	13,44 €	13,71 €	16,42 €	16,75 €
Entre 321 et 620	14,61 €	14,90 €	17,86 €	18,22 €
Entre 621 et 820	16,13 €	16,45 €	20,00 €	20,00 €
Entre 821 et 1100	17,67 €	18,02 €	21,00 €	21,00 €
Supérieur à 1101	18,84 €	19,22 €	22,00 €	22,00 €

TARIFS 1/2 journée avec ou sans repas

Quotient familial	VERSONNAIS et Tourville		HORS-VERSON	
	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
Inférieur à 321	5,21 €	8,50 €	7,36 €	12,00 €
Entre 321 et 620	5,66 €	9,24 €	7,82 €	12,75 €
Entre 621 et 820	6,25 €	10,20 €	8,34 €	13,61 €
Entre 821 et 1100	6,83 €	11,16 €	9,04 €	14,74 €
Supérieur à 1101	7,30 €	11,92 €	9,76 €	15,92 €

La reconduction des tarifs des stages et mini-camps est proposée pour 2025-2026 :

TARIFS des stages et mini-camps		
Quotient familial	Versonnais	Hors Versonnais
Inférieur à 321	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 321 et 620	80 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 621 et 820	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Entre 821 et 1100	90 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*
Supérieur à 1100	100 % du coût réel de l'activité	100 % du coût réel global*

*coût réel global : coût de la totalité du service incluant les activités, le transport, l'alimentation et l'hébergement.

Considérant la proposition de tarifs pour le centre de loisirs à partir du 1^{er} septembre 2025,

Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 6 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des voix exprimées, avec 21 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

-De fixer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025, selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus.

-D'appliquer aux fratries dont un enfant est en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.

-Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.

-Que pour les mini-camps facultatifs, effectués lors des vacances scolaires, il sera facturé aux familles, en plus du tarif journalier, le coût réel de l'activité pour les Versonnais avec une modulation selon le quotient familial et le coût réel du service pour les hors Versonnais.

-Que pour les stages facultatifs à l'extérieur du centre de loisirs (équitation, piscine, etc.), il sera facturé aux familles, en plus du tarif journalier, le coût réel de l'activité pour les Versonnais avec une modulation selon le quotient familial et le coût réel du service pour les hors Versonnais.

-D'autoriser Madame ta Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération



La Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Nathalie Donatin".

Nathalie DONATIN